

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

[Espace de restauration associative au Festival des Possibles : Forum de la Participation Citoyenne 02/06/2024]

I. Organisme gestionnaire

Ville de Strasbourg
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

II. Date de publication

06/05/2024

III. Objet du titre domanial

Lors du Festival des Possibles qui se déroulera le 02/06/2024, sur la place de l'Hippodrome dans le quartier du Port du Rhin, la ville de Strasbourg délivre des autorisations d'occuper le domaine public pour la vente de produits alimentaires et de boissons.

Cet événement célèbre la participation citoyenne et l'engagement citoyen à Strasbourg. C'est un temps festif et convivial permettant à l'ensemble des habitant.es de la ville de se retrouver dans un événement qui propose tout un ensemble d'activités (spectacles vivants, concerts, débats, tables rondes, stands portés par des habitant.es, des agent.es de la Ville et des associations).

La Direction de la Participation Citoyenne souhaite laisser la place à des associations locales pour pouvoir porter un espace au sein de l'offre de restauration sur place. Aujourd'hui est déjà prévue une partie de restauration associative en lien avec le CSC Au-Delà des Ponts

En 2023 l'événement a accueilli près de 1 800 personnes sur la journée de l'événement.

IV. Localisation

Place de l'Hippodrome quartier du Port du Rhin

V. Modalités d'occupation

L'autorisation d'occupation donnera lieu à un arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public.

L'autorisation d'occupation sera établie pour une durée de 1 jour : le 02/06/2023 de 9h à 21h, sans reconduction tacite.

Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale.

- 8,60 €/m²/jour pour les sociétés ;
- 0,95€/m²/jour pour les associations.

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

VI. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

Éléments de candidature

Statut de du candidat

Lettre de candidature

Proposition de ce qui sera vendu aux participant.es ainsi que les prix

Date limite de candidature

22/05/2023 à 12h00 (heure de Paris)

Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse : publiciteODP@strasbourg.eu.

L'objet du courriel devra obligatoirement et uniquement mentionné :

APP [objet de la publication] + Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

VII. Modalités d'attribution

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer les titres par la Ville, de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la Ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis. Seront tout de même pris en compte :

- L'aspect éco-responsable de la proposition
- La composition des menus proposés (végétarien, omnivore...)
- La sélection de produits locaux
- La sélection de produits de saison
- Des prix accessibles

VIII. Contacts

Service Achat et commande publique : publiciteODP@strasbourg.eu

Direction de la Participation Citoyenne : Ugo BARATA ugo.barata@strasbourg.eu